



## Projet agrivoltaïque de Mont-Saint-Jean

Forum informatif et participatif – Compte rendu

Salle des fêtes de Mont-Sain-Jean – Mercredi 12 juin 2024

## Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>1. Préambule</b> .....	3
<b>2. Les participants</b> .....	4
<b>3. Synthèse des éléments présentés et des échanges</b> .....	5
<b>4. Les prochaines étapes</b> .....	15
<b>6. Annexes</b> .....	17

## 1. Préambule

### **Le contexte**

Depuis 2023, la société Energiter (auparavant David Energies) étudie la possibilité d'implanter un parc agrivoltaïque sur la commune de Mont-Saint-Jean. Après de premières rencontres avec les élus municipaux, une sécurisation du foncier a été réalisée auprès d'un propriétaire-exploitant.

Depuis mars 2024, les études écologiques et paysagères ont été lancées. Elles seront menées jusqu'en mars 2025.

Dans ce contexte, Energiter a lancé au printemps 2024 une démarche de concertation et d'information volontaire sur la commune de Mont-Saint-Jean. Pour la mettre en œuvre, la société a mandaté l'agence spécialisée Demopolis Concertation.

Cette phase de concertation a débuté le mardi 16 avril 2024 lors du premier comité des élus, s'est poursuivi du 12 au 14 mai par une session de porte-à-porte, puis le **mercredi 12 juin 2024** via un **Forum informatif et participatif** dont vous faites ici lecture du compte rendu. Elle se poursuivra dans les prochains mois auprès de tous les acteurs de la commune de Mont-Saint-Jean à travers diverses actions d'information et de concertation.

### **Les objectifs de la réunion**

Le forum informatif et participatif, qui s'est tenu à Mont-Saint-Jean de 18h30 à 20h30, présentait trois principaux objectifs :

- 1) Informer les habitants sur le projet, ses études et son calendrier ;
- 2) Répondre à toutes leurs questions relatives au projet ou à l'agrivoltaïsme en général ;
- 3) Préciser et enrichir la démarche de concertation, en recueillant notamment les envies et besoins pour les prochaines étapes.

## 2. Les participants

Le forum informatif et participatif a accueilli plus d'une trentaine de participants de la commune de Mont-Saint-Jean, riverains et élus. Chacun a pu venir exprimer son avis, ses attentes et ses craintes autour du projet, ainsi que ses idées pour la suite de la démarche. Tous les participants ont pu échanger avec les porteurs de projets pour obtenir les informations qu'ils souhaitaient.

Les participants ont été accueillis et ont pu dialoguer lors de cette soirée avec les personnes suivantes :

### **Pour l'équipe d'Energiter :**

- Monsieur Nicolas SICOT, Responsable développement Pays de la Loire
- Monsieur Kevin MICHEL, Chef de projets
- Monsieur Raphaël Rousseau, Chargé de développement et territoire
- Madame Larissa MADAH WAGLO, Assistante chef de projet

### **Pour l'équipe de Demopolis Concertation :**

- Madame Lorette HAFFNER, Associée et Cheffe de projet concertation et communication publique
- Madame Romane VALIGNAT, Consultante concertation et communication publique

### 3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

#### 3.1 La société Energiter et l'agrivoltaïsme en général

*[Vous retrouverez les informations partagées lors du forum en annexe du présent compte-rendu.]*

Le forum s'est tenu sous un format exposition, avec des affiches autoportantes parmi lesquelles les gens déambulaient pour lire les informations qui les intéressaient.

La première partie de l'exposition portait sur la présentation de la société Energiter, ainsi que sur la présentation de l'agrivoltaïsme en général.

#### Autour d'Energiter

**Question d'un participant :** « Combien y a-t-il de salariés chez Energiter ? »

**Réponse d'Energiter :** Nous sommes environ 50 personnes réparties sur toute la France entre nos bureaux d'Angers, Montpellier, Paris et Rennes.

#### Autour de l'agrivoltaïsme

**Question d'un participant :** « Les panneaux réverbèrent-ils la lumière du soleil ? »

**Réponse d'Energiter :** Les panneaux réverbèrent moins la lumière que la prairie actuelle puisqu'ils sont conçus pour absorber le plus de rayonnement du soleil possible. Comme le soleil tourne, l'éventuel éblouissement provenant de la réverbération des panneaux ne dure que quelques minutes par jour.

**Question d'un participant :** « Cela ne va pas poser soucis pour l'écoulement de l'eau ? »

**Réponse d'Energiter :** Les panneaux seront assez éloignés les uns des autres (environ 12m entre chaque) et une hauteur au bas de panneaux sera

d'environ de 2,5 mètres, ce qui permettra de laisser tomber la pluie sous les panneaux. De par l'espacement inter-module et l'inclinaison des panneaux, tout concourra à répartir les écoulements de façon homogène.

**Question d'un participant :** « *Il y a déjà assez de potentiel pour installer des panneaux sur les toits, les parkings et d'autres endroits déjà construits. Pourquoi les installer dans les champs ?* »

**Réponse d'Energiter :** Tous les toits ne sont pas adaptables pour y installer des panneaux (orientation inadaptée, ombrage, problème de structure portante, toiture aimantée etc...). Aussi, l'intérêt est de pouvoir produire de l'énergie avec des sources et des installations variées, qui s'adaptent à leur environnement, pour couvrir les besoins en électricité de chaque région en France.

**Question d'un participant :** « *Je m'interroge beaucoup, les panneaux émettent-ils des ondes et des champs magnétiques ?* »

**Réponse d'Energiter :** Les panneaux photovoltaïques eux-mêmes émettent moins d'ondes qu'un téléphone portable. Les dispositifs de contrôle (WIFI) ainsi que les onduleurs peuvent émettre des ondes électromagnétiques, similaires à celles des appareils électroménagers et des téléphones.

On retrouve également des champs magnétiques autour des lignes électriques acheminant l'électricité vers le poste source. Cependant, il est important de noter que ces câbles sont blindés et enterrés à des profondeurs considérables et suivent généralement les routes existantes, ce qui limite l'exposition.

**Question d'un participant :** « *Y a-t-il une limite maximum d'hectares de panneaux qu'un territoire peut accueillir ?* »

**Réponse d'Energiter :** La limite maximum d'hectares de panneaux sur un territoire va dépendre de l'impact résiduel des projets. Les études paysagère, environnementale et agricole vont déterminer les surfaces acceptables pour le territoire.

A savoir, depuis mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi « APER ») donne l'obligation à chaque

commune de définir des zones dites « d'accélération » pour le déploiement des projets, ceci dans le but d'atteindre les objectifs d'installation d'énergies renouvelables sur le territoire national. Le projet agrivoltaïque de Mont-Saint-Jean s'inscrit dans ce cadre.

### **3.2 Le projet agrivoltaïque de Mont-Saint-Jean et les premiers résultats d'étude**

L'exposition du forum présentait également le projet agrivoltaïque de Mont-Saint-Jean, qui est prévu sur la zone de la Petière. Les études menées et leurs premiers résultats étaient également partagés aux participants.

#### **Autour du projet agrivoltaïque**

**Question d'un participant :** « *Le projet se fera sur des pâtures, des cultures ou les deux ?* »

**Réponse d'Energiter :** Le projet ne se fera que sur des pâtures, pour un cheptel de vaches laitières. L'intérêt des panneaux pour l'élevage est notamment l'apport d'ombre pour les animaux.

**Question d'un participant :** « *Que se passera-t-il si l'agriculteur cesse son activité agricole ?* »

**Réponse d'Energiter :** Le projet agricole et le projet énergétique sont indissociables. Energiter ne lance un projet agrivoltaïque qu'en lien avec l'agriculteur et son projet agricole, pour que l'installation des panneaux s'adapte à ses besoins. Aujourd'hui, la loi oblige le démantèlement du projet si l'activité agricole cesse plus de 18 mois.

A noter par ailleurs que le projet énergétique va permettre à l'exploitant de pérenniser son activité agricole par le soutien de la société Energiter, tel que :

- Maintien d'une agriculture biologique et de l'élevage bovin sur les parcelles ;

- Enfouissement d'un réseau d'eau potable pour abreuver les vaches dans les champs.

**Question d'un participant :** « *Le projet est-il sûr d'aboutir ?* »

**Réponse d'Energiter :** Non, cela reste un projet : les différentes études menées préciseront sa faisabilité.

**Question d'un participant :** « *Quelle est la durée de vie du parc ?* »

**Réponse d'Energiter :** Le parc a une durée de vie de 30 à 40 ans, sachant que nous signons un bail emphytéotique de 30 ans avec le propriétaire.

**Question d'un participant :** « *Si Energiter fait faillite, c'est au propriétaire de démanteler le parc ?* »

**Réponse d'Energiter :** Non, le démantèlement est à la charge de l'entreprise, et en aucun cas à celle de l'agriculteur accueillant le projet sur ses parcelles, ou de la collectivité locale (commune, EPCI...). Une somme est mise sous séquestre à la Caisse des Dépôts et Consignations dès la construction du parc, et pourra être débloquée à cet effet, conformément au décret agrivoltaïsme du 8 avril 2024 n°2024-318.

**Question d'un participant :** « *Le projet est-il une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ?* »

**Réponse d'Energiter :** Les parcs solaires photovoltaïques ne sont pas soumis à la réglementation ICPE. Toutefois, au-delà d'une puissance de 250kWc, ils doivent obtenir un permis de construire et réaliser une évaluation environnementale (étude d'impact, avis MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et Enquête Publique).

## **Autour de la localisation et de l'installation du projet**

**Question d'un participant :** « *La zone d'étude longe ma maison. Cela veut-il dire que les panneaux seront installés sous mes fenêtres ?* »

**Réponse d'Energiter :** Non, la zone d'étude est toujours plus large que la zone d'implantation pour pouvoir prendre en compte les enjeux de façon globale. Également, nous prévoyons toujours un minimum de 50 mètres de distance entre les panneaux et les habitations.

**Question d'un participant :** « J'ai fait mes calculs et pour la puissance que vous visez, 6 hectares de panneaux suffisent, et non 30 hectares comme vous prévoyez. Comment cela se fait ? »

**Réponse d'Energiter :** En effet, la zone d'étude représente 30 hectares, soit bien plus que la portion finale qui se verra équipée de panneaux. Nous ne connaissons pas encore les implantations car nous avons besoin du résultat des études pour les définir. Le Décret nous impose un taux de couverture maximal de 40% de la zone d'étude.

De plus, dû à l'éloignement des rangs de panneaux et des contraintes techniques et environnementales, la surface utile d'implantation des panneaux sera donc limitée.

**Question d'un participant :** « De combien de mètres seront espacés les rangs de panneaux les uns des autres ? »

**Réponse d'Energiter :** Les rangs de panneaux seront espacés de 10 à 15 mètres les uns des autres. Cet espacement évitera la perméabilisation du sol et sera adapté au fonctionnement normal de l'élevage bovin ainsi qu'à la réversibilité du projet agricole (élevage/culture).

**Question d'un participant :** « Combien de mètres de haut mesureront les panneaux ? »

**Réponse d'Energiter :** Les panneaux seront inclinés. La partie la plus basse sera à 2,5 mètres du sol et la partie la plus haute sera à 3,5 mètres, en adéquation avec les besoins spécifiques de l'élevage bovin.

**Question d'un participant :** « Pourquoi le projet est-il si loin du poste de raccordement ? »

**Réponse d'Energiter :** Par défaut, nous prospectons au plus proche. Ici le poste source de raccordement le plus proche est situé à 12,5 km, ce qui reste rentable pour le projet.

**Question d'un participant :** « A qui profitera l'électricité produite à Mont-Saint-Jean ? »

**Réponse d'Energiter :** L'électricité sera injectée dans le réseau national au niveau du poste source le plus proche et permettra d'alimenter en électricité les habitants de Mont-Saint-Jean et des communes limitrophes.

**Remarque d'un participant :** « Je trouve que cela va impacter le paysage et l'attractivité communale. »

**Remarque d'un participant :** « Je n'ai rien contre ce projet mais j'ai peur qu'il y en ait partout après. »

## Autour des études

**Question d'un participant :** « Quels enjeux des études pourraient être défavorables au projet ? »

**Réponse d'Energiter :** Sur ce type de projet, les enjeux environnementaux sont étudiés avec rigueur. Ici, nous savons que l'un des principaux enjeux sera l'adéquation avec les zones humides. Nos études y prêtent donc une attention toute particulière.

Le projet agrivoltaïque doit également permettre d'associer production animale ou végétale selon plusieurs grands critères, tels que :

- L'installation doit permettre l'activité agricole sur la parcelle, et les infrastructures ne doivent pas gêner l'activité (maintien du rendement agricole ou à défaut au moins la réduction de la baisse tendancielle observée au niveau local - taux de couverture maximal de 40 % et les surfaces non exploitables (pistes, pieux...) doivent représenter moins de 10 % de la surface totale de la parcelle - L'installation doit être réversible. Il doit être possible de démonter l'installation, sans entraver le potentiel du sol, et son orientation agricole.

- L'installation doit garantir le maintien d'un revenu agricole. Le revenu issu de la production animale ou végétale doit être le même qu'avant cette installation, être durable et significatif.
- L'agrivoltaïsme doit apporter un service à l'agriculteur :
  - Améliorer le potentiel et l'impact agronomique (en termes de rendement ou de qualité).
  - Aider à s'adapter au changement climatique (ombrage, atténuation du gel au sol...);
  - Protéger contre les aléas (grêle, stress thermique...);
  - Améliorer le bien-être animal (confort thermique des animaux...).
- L'installation doit enfin faire l'objet de suivis et de contrôles.

**Question d'un participant :** « *J'ai acheté ma maison récemment et elle donne exactement sur la zone d'étude. Que peut-on faire pour ne pas voir le projet de nos fenêtres ?* »

**Réponse d'Energiter :** Une étude paysagère sera menée prochainement. Elle permettra de mesurer les impacts paysagers que pourra avoir le projet. Le projet pourra ensuite être adapté pour minimiser ces impacts. Nous viendrons prochainement voir les riverains résidant le plus près de la zone d'étude pour discuter de leurs craintes et besoins et commencer à évaluer les potentiels impacts. Le cas échéant nous pourrions être amenés à réaliser des photomontages afin d'identifier l'impact visuel depuis les habitations des riverains les plus proches du projet.

**Question d'un participant :** « *Lors de la phase de travaux, puis une fois les panneaux installés, les sols vont être abimés et pollués. Comment l'herbe pourra-t-elle encore pousser en dessous ?* »

**Réponse d'Energiter :** Sur un projet agrivoltaïque, tout est fait pour préserver au maximum les sols, en premier lieu par les techniques d'installation utilisées. Également, des études de la qualité des sols seront menées avant et après l'installation des panneaux. Si une dégradation de leur qualité est détectée, celle-ci sera compensée par un apport de nutriments ou des besoins identifiés. Enfin, sur les projets agrivoltaïques que nous menons

actuellement, nous constatons que la qualité des sols n'est pas ou très faiblement dégradée par les panneaux et leur installation.

En complément, et d'après une étude menée conjointement par Statkraft, CVE et INRAE afin d'évaluer les effets de la présence de panneaux photovoltaïques sur le pâturage ovin pendant une période de deux ans (2022-2023), les résultats sur la qualité du fourrage et sur le bien-être animal sont positifs. Cette étude montre que la quantité de fourrage disponible (hauteur d'herbe) est plus importante sous les panneaux, et même plus importante au bord des panneaux par rapport à l'inter rang. Les taux de matières sèches sont moindres sous les panneaux. Cependant, la qualité du fourrage sous les panneaux est plus élevée qu'en inter-rang. La présence des panneaux semble aussi limiter l'impact des gelées tardives et donc éventuellement protéger le fourrage disponible dans ces périodes. L'étude ici porte principalement sur l'impact de la présence de panneaux pour lutter contre le stress thermique en périodes chaudes, mais la présence de panneaux pourrait aussi limiter le stress thermique en périodes froides.

source : <https://www.inrae.fr/actualites/etude-confirme-effets-positifs-panneaux-photovoltaïques-paturage-ovin>

**Remarque d'un participant:** « Il faudra être vigilant lors de l'étude paysagère de prendre en compte le chemin de randonnée qui passe à proximité de la zone. Si la vue est impactée, aucun touriste ne voudra passer par notre commune. »

### 3.3 Remarques des participants sur la démarche de concertation

L'exposition terminait sur une affiche répondant aux principales questions posées par les personnes de la commune rencontrées lors du porte-à-porte mené en mai. Les habitants étaient invités à s'exprimer sur leurs attentes et idées pour la suite de la démarche de concertation.

#### Autour de la démarche de concertation

**Question d'un participant :** « S'agit-il d'une démarche de concertation volontaire ou réglementaire ? »

**Réponse d'Energiter :** Il s'agit d'une démarche volontaire, portée par Energiter et Demopolis Concertation, en accord avec l'exploitant ainsi que la municipalité de Mont Saint Jean.

**Question d'un participant :** « La démarche actuelle prévoit-elle de nouvelles rencontres ? Que se passera-t-il après ce Forum ? »

**Réponse d'Energiter :** Les prochaines actions et leur calendrier exact ne sont pas encore fixés, toutefois nous reviendrons prochainement vers vous avec de nouvelles communications et l'organisation d'un deuxième événement. L'idée est de calibrer la démarche au plus proche des avancées du projet et de ses études. Dans l'intervalle, le site internet du projet reste à votre disposition pour vous informer et nous partager vos questions et remarques.

**Question d'un participant :** « Y aura-t-il une enquête publique pour ce projet ? »

**Réponse d'Energiter :** Oui, une enquête publique aura lieu au moment de la phase d'instruction. Selon notre calendrier prévisionnel, elle est prévue autour de 2025-2026.

## Autour des outils d'information

**Question d'un participant :** « Aurons-nous accès aux cartes et documents montrés ce soir ? »

**Réponse d'Energiter :** Oui, tout ce qui est montré ce soir sera intégré en annexe au compte-rendu, et mis en ligne sur le site internet du projet.

**Question d'un participant :** « Dans votre communication, il faudrait préciser le pourcentage de surface que représenteront les panneaux par rapport à la zone d'étude actuelle, car 30 hectares, cela peut faire peur. »

**Réponse d'Energiter :** Merci du retour, nous préciserons cela lors de nos prochaines communications. Quoiqu'il en soit le décret Agrivoltaïque impose aux projets un taux de couverture maximal de 40% de la surface des parcelles.

Voici un récapitulatif des demandes formulées par les participants lors de ce forum pour améliorer le projet et la démarche de concertation :

Concertation	
Thématiques	Propositions
Le projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Entrer en contact avec les riverains les plus proches de la zone d'étude pour préparer l'étude paysagère qui évaluera l'impact paysager du projet</li> </ul>
La communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préciser la taille de la zone d'implantation des panneaux au sein de la zone d'étude lors des prochaines communications</li> <li>○ Mettre à disposition tous les documents présentés lors du forum sur le site internet du projet</li> </ul>
La concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Poursuivre les réunions et échanges</li> </ul>

## 4. Les prochaines étapes

Nous vous remercions pour votre présence et vos contributions. Notre objectif est d'adapter au maximum la démarche de concertation et d'information à votre territoire, et nous nous appuyerons sur vos suggestions pour cela.

De **prochaines actions de concertation et d'information** seront mises en place dans les prochains mois, à l'issue d'une pause estivale et en lien étroit avec le calendrier technique du projet.

Dans l'attente, Energiter et Demopolis Concertation remercient à nouveau les élus et habitants présents à l'occasion de ce forum participatif pour leur venue et la richesse de leurs apports.

## 5. Contacts

### Energiter

**Monsieur Nicolas SICOT**

Responsable d'agence

[sicot@energiter.fr](mailto:sicot@energiter.fr)

06 81 69 78 86

**Monsieur Kevin MICHEL**

Chef de projets

[michel@energiter.fr](mailto:michel@energiter.fr)

06 82 66 79 94

### Demopolis Concertation

**Mme Romane VALIGNAT**

Consultante concertation

[romane.valignat@demopolis-concertation.fr](mailto:romane.valignat@demopolis-concertation.fr)

07 85 63 85 66

**Mme Lorette HAFFNER**

Cheffe de projet concertation

[lorette.haffner@demopolis-concertation.fr](mailto:lorette.haffner@demopolis-concertation.fr)

07 72 27 98 08

**Pour vous informer ou nous partager vos questions, rendez-vous sur le site internet du projet : <https://www.projetagrivoltaique-montsaintjean.fr/>**

## 6. Annexes

Affiches présentées au forum .....	15
Métoplans réalisés en séance .....	20
Cartes et résultats des premières études présentés au forum .....	24



**ENERGITER, la fabrique des nouvelles énergies.**

### Qui sommes-nous ?

Depuis 2010, Energiter (anciennement Eurocapo New Energy France) et sa société sœur David Énergies sont des acteurs majeurs dans le domaine des énergies renouvelables en France. Une mission : développer, financer, construire et exploiter des parcs éoliens terrestres et des centrales photovoltaïques et agrivoltaïques, afin de promouvoir une énergie durable sur l'ensemble du territoire français.

Depuis sa fondation, elle s'est engagée à promouvoir les énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de la France, défini dans le Plan Climat de juillet 2017, d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur le territoire français. C'est un objectif ambitieux mais essentiel pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Depuis Angers, elle développe des projets adaptés aux besoins locaux de l'ouest.



### Les chiffres clés

<p>Production 2023 <b>187 500 MWh</b> soit 39 808 foyers</p>	<p><b>50 employés</b> entre Angers, Rennes, Paris et Montpellier</p>	<p><b>+ 10ans</b> d'expérience</p>	<p><b>+ 420 MW</b> de projets photovoltaïques et éoliens en développement</p>
--	--	--	---

### Nos valeurs et engagements

Notre objectif est de construire des projets cobénéfiques, intégrés à l'exploitation agricole et respectueux de leurs territoires d'implantation.

Nous souhaitons favoriser la collaboration, la communication et l'efficacité avec toutes les parties prenantes impliquées par notre démarche.

- Agir pour un futur éco-responsable
- Stimuler l'innovation
- Contribuer au développement local

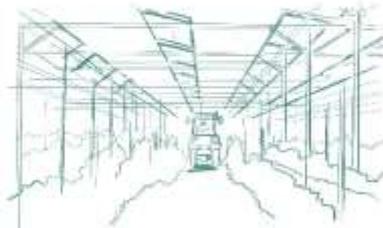
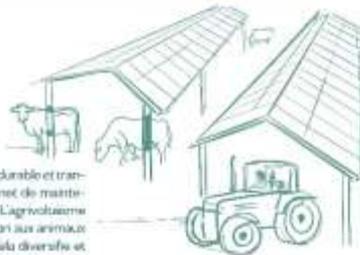
Pour en savoir plus sur le porteur de projet  
[www.energiter.fr](http://www.energiter.fr)



**Pourquoi développer des projets agrivoltaiques ?**

**A la découverte de l'agrivoltaïsme !**

L'agrivoltaïsme permet de combiner agriculture durable et transition énergétique. La ferme agrivoltaïque permet de maintenir une activité agricole en valorisant les terrains. L'agrivoltaïsme protège les cultures des intempéries, offre un abri aux animaux d'élevage, et s'adapte à l'usage de la parcelle. Cela diversifie et pérennise les exploitations agricoles, génère des revenus complémentaires pour soutenir la transition et faciliter l'installation de jeunes agriculteurs.



**La différence avec le photovoltaïque**

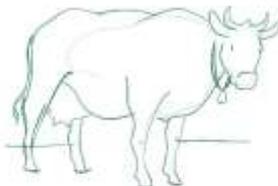
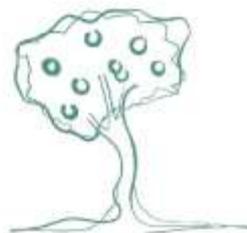
Le photovoltaïque est la conversion directe de la lumière en électricité. Il utilise des panneaux solaires pour capter au maximum l'énergie solaire, généralement, installés sur les toits ou dans des champs dédiés. L'agrivoltaïsme, en revanche, combine l'agriculture et la production d'énergie solaire sur le même terrain.

Deux approches, un objectif commun : un avenir énergétique durable.

**Les avantages de l'agrivoltaïsme**

**Pour les cultures :**

- > Protection des cultures lors des épisodes de sécheresse
- > Protection contre les stress biotiques
- > Microclimat bénéfique pour la culture (baisse de l'évapotranspiration et préservation de la ressource en eau)
- > Faible empreinte au sol



**Pour l'élevage :**

- > Protection du couvert végétal lors des épisodes de sécheresse
- > Amélioration du bien-être animal : ombrage, protection contre les intempéries
- > Aménagement de parcours-mesure (abris, parcs de contention, abreuvoirs, etc.)
- > Un parc sécurisé qui protège le troupeau des prédateurs

**Pour en savoir plus sur le porteur de projet**  
[www.energiter.fr](http://www.energiter.fr)





**Le projet agrivoltaïque de Mont-Saint-Jean**

**Le projet en bref**

Le projet agrivoltaïque sur votre commune a été initié fin 2023, et entre désormais dans une phase active d'études.

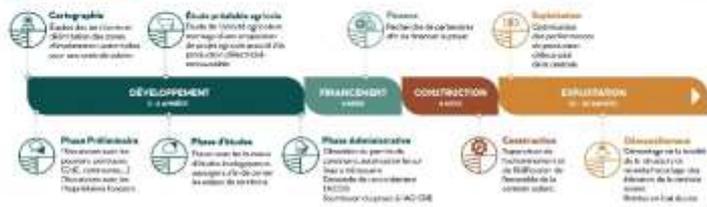
La zone d'étude identifiée se situe au Nord de Mont-Saint-Jean, sur La Pôrière.



**Chiffres clés du projet**

- 28,9 ha**  
Culture à l'exclusion
- 13,028 MWC**  
Production annuelle
- 15 932 MWh**  
Production annuelle
- 3 405 foyers**  
Équivalent à la consommation

**Le calendrier**



**Les avantages d'un projet agrivoltaïque**

**PARTICIPER A LA TRANSITION ENERGETIQUE**

Privilégier les énergies renouvelables, c'est limiter le recours aux énergies fossiles.

**PARTICIPER A LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES**

Améliorer les conditions de travail des agriculteurs tout en permettant leur production agricole et créer de nouveaux emplois en région pour réaliser les études, la construction, l'exploitation et la maintenance des plants.

**BENEFICIER DE RETOMBÉES ECONOMIQUES DIRECTES ET INDIRECTES**

Le territoire bénéficie de retombées fiscales, immobilières et locales pour les services et commerces, du recours à une sous-traitance locale maximale de mesures d'accompagnement à mettre en œuvre sur le territoire.

En savoir plus sur le projet : [www.projetagrivoltaique-montsaintjean.fr](http://www.projetagrivoltaique-montsaintjean.fr)





## Les études menées pour le projet agrivoltaïque

L'évaluation des impacts d'un projet s'appuie sur trois types d'études : une étude paysagère, une étude naturaliste et une étude agricole. Celles-ci permettent de dresser un état de référence de l'environnement du projet (population, biodiversité, climat, patrimoine, paysage...).

C'est en comparaison avec cet état de référence que les impacts potentiels du projet sont analysés. Simultanément, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont envisagées. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en place si besoin.

### L'étude environnementale

#### Objectifs

L'étude environnementale est réalisée sur le site du projet pour :

- Identifier les caractéristiques et enjeux du site d'implantation
- Définir une implantation cohérente avec le territoire

#### Méthodologie

1. **Analyse des zonages naturels** réglementaires et d'interventions au sein de l'Aréa d'Etude Environnementale et synthèse des données bibliographiques ;
2. **Identification de l'état initial** de l'aire d'étude ;
3. **Évaluation des incidences** potentielles du projet sur l'environnement par rapport à l'état initial ;
4. **Proposition de mesures ERC** (Éviter, Réduire, Compenser) ;
5. **Proposition de mesures de suivis et d'accompagnement**.

### L'étude paysagère

#### Objectifs

- Identifier les composantes du territoire et ses caractéristiques paysagères : relief, axes de communication, bourgs, occupation des sols, hydrographie, monuments et sites historiques...
- Déterminer une implantation en cohérence avec les enjeux paysagers, lieux de vie, axes de circulation, etc.

#### Méthodologie

1. **Analyse bibliographique** permettant de s'imprégner de l'esprit des lieux, des différents paysages et de leurs représentations ;
2. **Identification des premiers enjeux et sensibilités** afin de dégager les premières orientations paysagères ;
3. **État des lieux complet** pour la formalisation et l'approfondissement du diagnostic du projet ;
4. **Conception et analyse des impacts** du projet afin d'envisager les mesures d'aménagement nécessaires ;
5. **Réalisation des photomontages** pour justifier des impacts du projet depuis les secteurs sensibles du contexte paysage.

### L'étude agricole

Ce document contient une analyse de l'impact du projet sur l'économie agricole du territoire. Elle comporte notamment une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole, les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets négatifs, et le cas échéant, les mesures de compensation collective envisagées. L'étude préalable agricole expose en détails le projet agricole : elle comporte notamment des modifications agronomiques et les modifications économiques qui ont pour objectif d'évaluer l'impact du projet sur le résultat d'exploitation de l'agriculteur.

#### PHASE 1

#### Diagnostic technique et économique de l'exploitation et du projet agricole

1. Analyse de la pertinence du projet agricole ;
2. Étude des potentialités agronomiques des sols ;
3. Étude des performances économiques et techniques afin d'anticiper les impacts du projet sur l'exploitation ;
4. Proposition de solutions permettant de solidifier et pérenniser l'activité ;
5. Dimensionnement du cheptel et du système prairial ;
6. Analyse des besoins en termes d'outillage ;
7. Prévisionnel économique de l'atelier sur long terme.

#### PHASE 2

#### Étude Pré-alable Agricole (EPA)

1. Enquête de terrain et entretiens avec les exploitants agricoles ;
2. Restitution d'une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire ;
3. Analyse des effets positifs et négatifs du projet, proposition de mesures de compensation agricole et ERC (« Éviter, Réduire, Compenser »).

En savoir plus sur le projet :  
[www.projetagrivoltaique-montsaintjean.fr](http://www.projetagrivoltaique-montsaintjean.fr)





## Nos réponses à vos premières questions

### Quels impacts le projet agrivoltaïque aura sur la faune et la flore, et notamment sur les animaux d'élevage en dessous des panneaux ?

Le projet agrivoltaïque aura plusieurs impacts positifs sur la faune et la flore, ainsi que sur les animaux d'élevage sous les panneaux. Les panneaux photovoltaïques peuvent offrir une protection contre les intempéries et les rayons solaires excessifs, créant ainsi un microclimat favorable pour certaines cultures et les animaux d'élevage. Voici quelques points spécifiques :

- **Faune et Flore :** Les ombres créées par les panneaux peuvent aider à réduire la température du sol, ce qui peut être bénéfique pour certaines cultures sensibles à la chaleur.
- **Animaux d'élevage :** Pour les animaux, les panneaux peuvent fournir de l'ombre, réduisant ainsi le stress thermique pendant les périodes chaudes. Cela peut améliorer le bien-être animal et potentiellement augmenter la productivité. Toutefois, il est essentiel de s'assurer que les animaux ont toujours un accès suffisant à la lumière naturelle et à l'espace pour se déplacer librement.

### Comment garantir qu'un projet agricole soit maintenu sous la production d'électricité des panneaux photovoltaïques ?

Le maintien de la production agricole est une obligation réglementaire. Depuis l'entrée en vigueur du **Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024** relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implémentation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, le porteur de projet doit garantir une activité agricole continue. Le décret stipule qu'en cas d'absence d'activité agricole pendant une période de 18 mois, le porteur de projet a l'obligation d'arrêter la production d'énergie. Cette réglementation renforce l'engagement à maintenir une activité agricole active et durable sous les installations photovoltaïques, assurant ainsi le respect des terres agricoles et leur utilisation multifonctionnelle (principe de réversibilité de l'activité agricole sous les panneaux solaires).

De plus, afin d'optimiser l'interaction entre l'agriculture et la production d'énergie, un suivi régulier des activités, des rendements agricoles et des performances des installations photovoltaïques sont réalisés durant toute la durée de vie du projet, et des ajustements sont mis en place afin de satisfaire les besoins agricoles.

### Où sont fabriqués les panneaux photovoltaïques et comment sont-ils recyclés ?

Les panneaux photovoltaïques sont fabriqués principalement en Asie, avec des pays comme la Chine dominant le marché mondial. Cependant, il existe également quelques fabricants européens avec des standards environnementaux plus élevés mais des prix aux alentours beaucoup plus chers !

Le recyclage des panneaux photovoltaïques est un aspect crucial de leur cycle de vie. En Europe, la directive WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment) impose des obligations strictes pour le recyclage des panneaux solaires. Actuellement, le taux de recyclage des panneaux photovoltaïques atteint environ 95 % pour les matériaux principaux tels que le verre, l'aluminium et le silicium. En France, l'organisme SOREN (anciennement PV Cycle France) est spécialisé dans la collecte et le recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie. SOREN met en place des filières de collecte efficaces et garantit que les matériaux récupérés sont réintroduits dans le cycle de production, contribuant ainsi à une économie circulaire.

### Répartition des différentes fractions composant un PSV

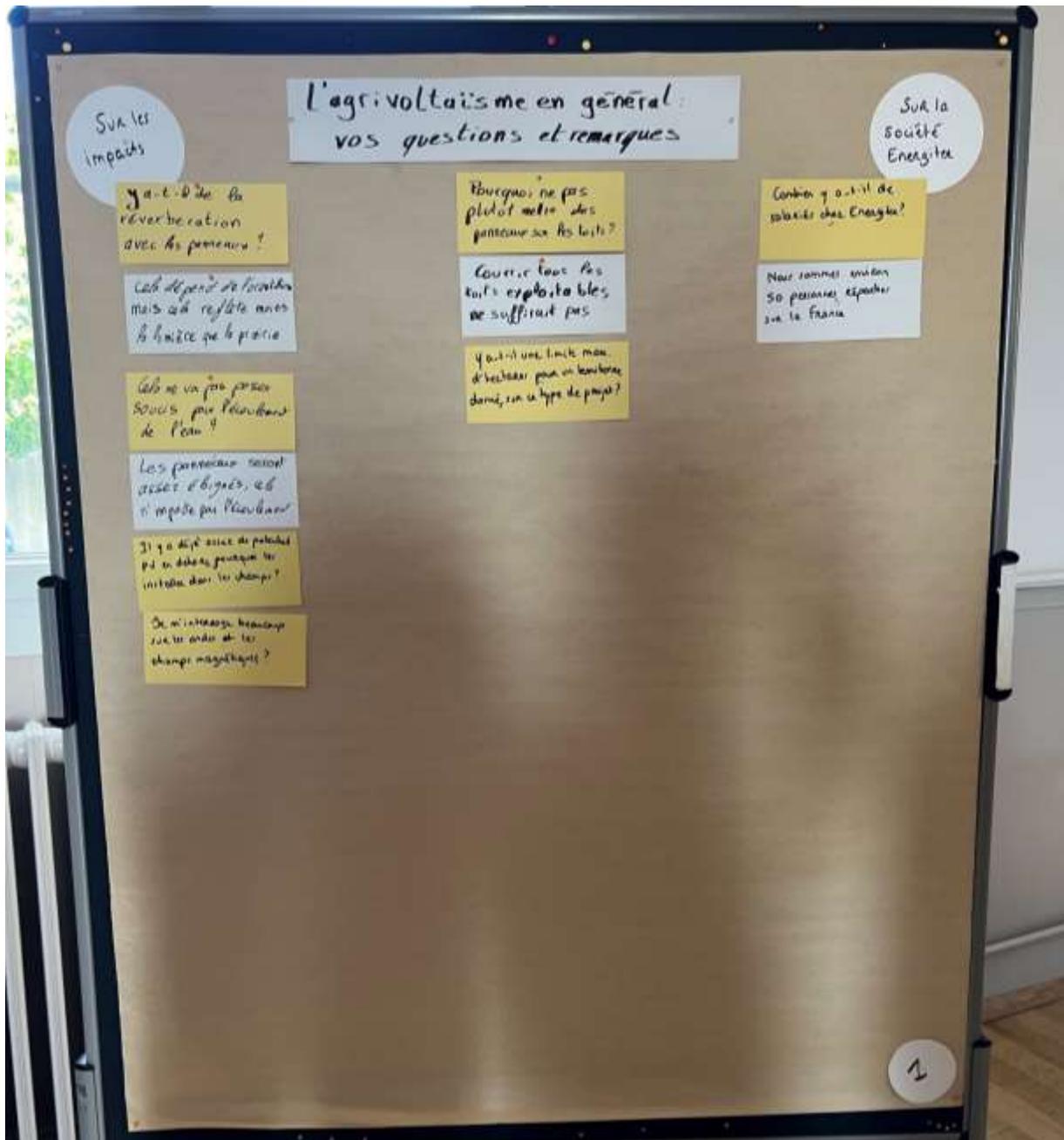
Echelle large et caractéristiques des fractions



En savoir plus sur le projet :  
[www.projetagrivoltaique-montsaintjean.fr](http://www.projetagrivoltaique-montsaintjean.fr)







Le projet de Mont-Saint-Jean :  
Vos questions & suggestions

**Sur la localisation et sa distance**

La ZIP longe ma maison : les panneaux seront sous mes fenêtres ?

Non, il s'agit de la zone d'étude, les panneaux seront éloignés d'au moins 50 mètres

Se peut que cela va impacter le paysage & l'attractivité communale

D'ici à ce qu'on se projette mais j'ai peur qu'il y a ait pas tout après

A quelle distance les permis seront des habitations les plus proches ?

La municipalité a voté pour un éloignement de 100 m minimum

Pour 6 puissance visée, il faut au moins 6 hectares, pas 30 pièces, n'est-ce pas ?

Les 30 hectares se sit dans la zone d'étude, puis seul 40% de la zone sera couverte

Combien de mètres y aura-t-il entre chaque rang ?

L'espacement sera de 15 à 20 mètres entre chaque rang

**Sur le projet agricole**

Le projet se fera sur pâtures, cultures ou les deux ?

Uniquement sur pâtures, cela apporte de l'ombre aux animaux notamment

Que se passe-t-il si l'agriculture cesse son activité agricole ?

**Sur le raccordement à l'électricité**

Pourquoi le projet est-il si loin du poste de Raccordement ?

Pour éviter nous pourrions au plus proche du poste nous sommes au-dessus de la distance max autorisée

A qui profite l'électricité produite à Mont-Saint-Jean ?

Celle-ci sera injectée dans le réseau national, au même titre que les autres sources d'énergie

**Sur la durée & la fin du parc**

Le projet est-il sûr d'aboutir ?

Non, cela reste un projet : les différents états nous parleront sa faisabilité

Quelle est la durée de vie du parc ?

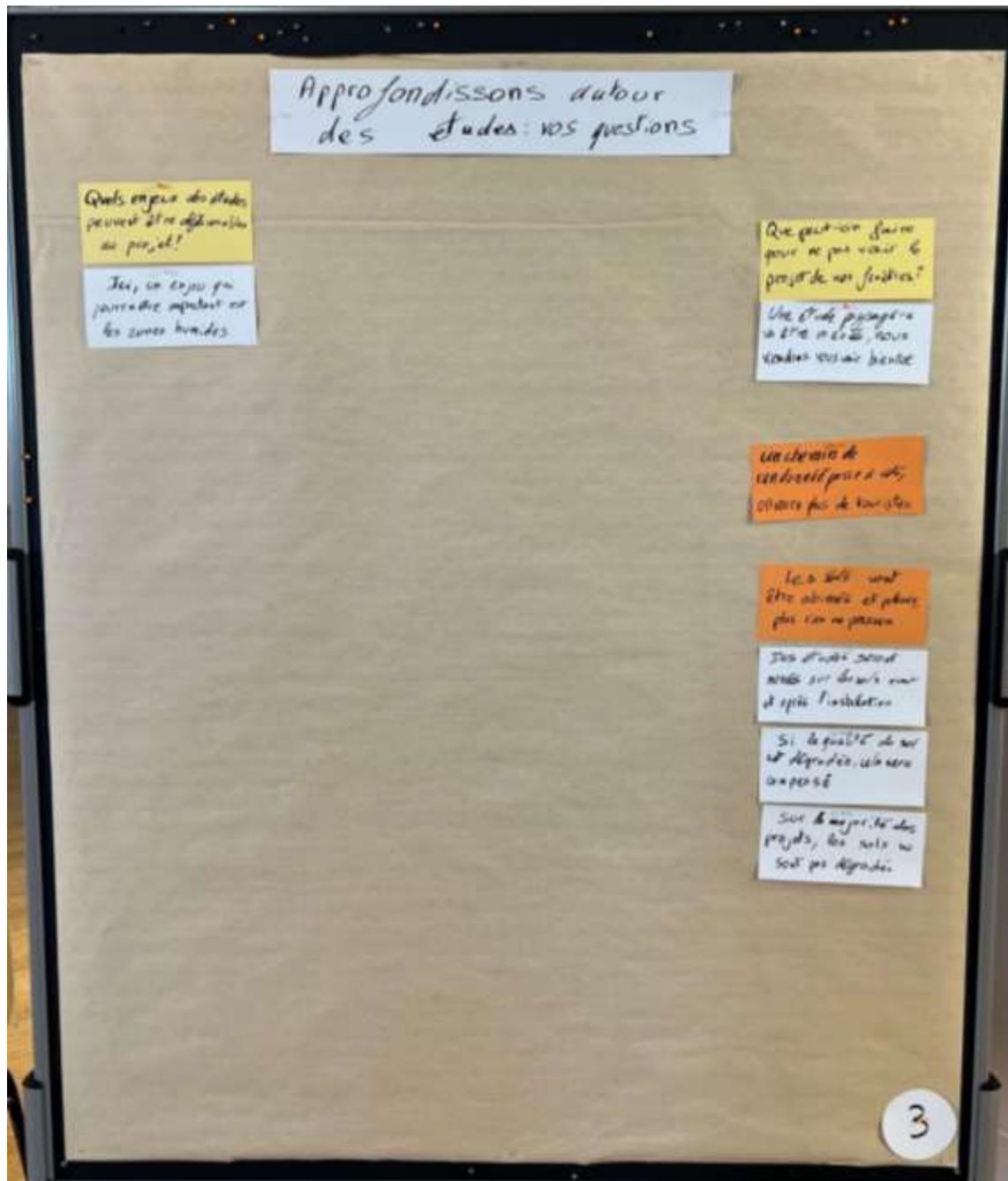
Entre 30 à 40 ans

Si Energiter fait Banque-soleil, est-il propriétaire qui doit démanteler ?

Non, c'est le SAS du projet qui est responsable, et garanti par le Groupe d'investisseurs

est-ce que c'est une installation ICPE ?

2



Sur la démarche

La démarche de concertation / d'information -  
Nous recueillons vos idées et retours !

Sur les outils d'information

S'agit-il d'une démarche volontaire ou réglementaire ?

C'est une démarche volontaire portée par Energiter & Demopolis

Y aura-t-il une enquête publique pour ce projet ?

Oui, toujours par avant 2025-2026, selon la phase d'instruction

est-ce que cette concertation est réglementaire ?

non, la concertation actuelle est volontaire

Aurons-nous accès aux cartes et documents montrés ce soir ?

Oui, tout sera intégré au compte rendu mis en ligne sur le site web

Dans la loi, il faudrait préciser le pourcentage de terres imposables - sinon cela peut faire peur

Preci du retour, nous précisons lors d'une prochaine communication

4